

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 007-020/14/BC**

**■ Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située impasse des Douces à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement appartenant aux Consorts Doumas - Barbuto - Semmezies**

**DUF 14/10973/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite élargir le chemin de la Clue afin d'améliorer les conditions de trafic et de sécurité de cette voie fréquemment empruntée par les véhicules.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire d'acquérir une emprise de terrain à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° 869 A 55 située impasse des Douces à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Les négociations engagées entre les Consorts Doumas – Barbuto – Semmezies et Marseille Provence Métropole ont abouti à l'acquisition du terrain susvisé au prix de 2 000 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 21 Février 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2014

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et du Bureau ;
- L'avis de France Domaine n° 2012-211V2974.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'acquisition d'une emprise de 33 m<sup>2</sup> située impasse des Douces permettra l'aménagement du chemin de la Clue.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel les Consorts Doumas – Barbuto – Semmezies s'engagent à céder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole une emprise de terrain de 33 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 869 A 55 sise impasse des Douces au prix de 2 000 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront imputés sur le budget 2014 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2008/0145 – Nature 2111 – Sous Politique C 130 – Fonction 824.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la  
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 21 Février 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2014**